



.....
DIRECTION DE CABINET

.....
**AGENCE CENTRAFRICAINE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET L'EMPLOI**

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION
ET DES PROJETS

N° 11024 ACFPE/DG/DEPE/SEPP

TERMES DE RÉFÉRENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN CONCEPTION D'UN MANUEL
SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

I. CONTEXTE

Le Gouvernement Centrafricain et les partenaires techniques et financiers ont affiché comme une priorité pour le développement du pays, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat en milieu rural. Pour y parvenir, la République Centrafricaine (RCA) a bénéficié, grâce au fonds Békou de l'Union Européenne, d'un Programme d'appui au développement rural (DEVUR II) avec pour orientation, entre autres, la promotion de l'entrepreneuriat au milieu rural. Mis en œuvre par l'Agence Belge de Développement (ENABEL), DEVUR II a pour ambition de relancer la dynamique socio-économique des zones d'intervention communément appelées agropoles (Bangui, Bossangoa, Bouar, Berberati, Bozoum et Sibut). Cette ambition se réalisera par le biais :

- D'une augmentation des activités de production et de transformation agricoles locales, à travers la mise en place d'agropoles multifonctionnelles dans des centres ruraux et péri-urbains ;
- D'une offre de solutions adaptées, flexibles et évolutives en matière de formation, d'accès à des services énergétiques, de technologie et d'accès au crédit.

A l'issue d'une étude diagnostique de l'écosystème entrepreneurial en RCA, l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) a été identifiée et retenue comme Service d'appui aux entreprises et donc, partenaire de mise en œuvre de services non financiers qui seront délivrés aux porteurs d'initiatives entrepreneuriales.

Pour renforcer l'impact de ses initiatives, l'ACFPE souhaite recruter un consultant spécialisé dans la conception de documents sur les bonnes pratiques en matière d'insertion professionnelle. Le document attendu servira de guide méthodologique pour les parties prenantes engagées dans l'accompagnement vers l'emploi.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

Le consultant aura pour mission de :

- Élaborer un document détaillant les bonnes pratiques d'insertion professionnelle (outils, méthodes, recommandations, ...).
- Identifier les défis et les solutions adaptés aux contextes locaux/régionaux.
- Fournir des recommandations stratégiques aux acteurs de l'emploi (organisations, centres de formation, entreprises, ...).

- Mettre en avant des expériences réussies et des études de cas inspirants.

III. TACHES PRINCIPALES

- Réaliser un diagnostic des pratiques existantes dans le domaine de l'insertion professionnelle.
- Organiser des entretiens ou ateliers avec les parties prenantes (bénéficiaires, employeurs, formateurs).
- Recueillir et analyser des données qualitatives et quantitatives.
- Rédiger le document de bonnes pratiques avec une structure claire et des annexes pertinentes.

IV. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra :

- Justifier d'un diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en gestion, en Ressources humaines, en Droit, en économie ou domaine connexe ;
- Justifier d'une expertise avérée dans l'insertion professionnelle et/ou la gestion des projets d'emploi ;
- Avoir une expérience préalable dans la rédaction de guides ou des documents stratégiques ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte local et des enjeux liés à l'emploi ;
- Être capable de travailler de manière autonome et respecter les délais.

V. DUREE DE LA MISSION

La mission s'étend sur une période de 12 jours ouvrables, avec des livrables prévus à chaque étape du processus de développement des manuels.

VI. MODALITES DE SOUMISSION

Les consultants intéressés sont invités à soumettre :

- Un CV à jour détaillant les expériences pertinentes ;
- Une proposition technique et financière ;
- Des exemples de travaux similaires.

VII. DATE LIMITE DE SOUMISSION

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 15 novembre 2024.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au Secrétariat de la Direction Générale de l'ACFPE, portant la mention "Consultant en conception de manuel de bonnes pratiques en matière d'insertion professionnelle".

VIII. CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées selon :

- La qualité et la pertinence de l'expérience professionnelle (40%).
- La qualité de la proposition technique (30%).
- La proposition financière (20%).
- Les références fournies (10%).

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus de recrutement.

Fait à Bangui, le

08 NOV 2024



LA DIRECTRICE GENERALE a.i

Michèle-Renée BIMBO